

## COMPTE RENDU de la Séance du 26 JUIN 2017

### Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Emmanuel PAYEUR, au lieu habituel de ses séances le lundi vingt-six juin deux mille dix-sept à vingt heures trente.

*Madame Marie-Laure GINOUX ayant donné sa démission pour son mandat de Conseiller municipal avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2015 ; le Conseil municipal ne sera désormais constitué que de 14 Conseillers municipaux au lieu de 15.*

La convocation a été adressée le 15 mai 2017 avec l'ordre du jour suivant :

- GROUPAMA : remboursements des dégâts des eaux à l'école primaire et à la Maison du Temps Libre en 2015
- Modification du prix de location de la salle des fêtes et extension avec adoption du nouveau règlement
- Subvention accordée à l'Association « La Caldéniacienne » pour l'organisation de la Course en septembre 2017

Etaient présents Messieurs et Mesdames : MM. ATTENOT Jean-Jacques, BOMBARDIERI Jean, CUIENGNET Jean-Noël, GUIDAT Jean-Michel, JEANDEL Fanny, KOCH Marie-Laure, LEDROIT Serge, LESAGE Denis, MOREL Nadine, MOULIN Daniel, PAYEUR Emmanuel et SOMMARUGA Alain.

Absentes excusées : Mme Amélie MOUCHETTE-CISSE, Mme Mireille GALLAND procuration à Mme Nadine MOREL.

M. Jean-Michel GUIDAT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **- GROUPAMA : remboursements des dégâts des eaux à l'école primaire et à la Maison du Temps Libre en 2015**

Le Maire rappelle au Conseil municipal les sinistres relatifs aux dégâts des eaux à l'école primaire et à la Maison du Temps Libre en septembre 2015. Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les chèques de remboursement transmis par l'assurance de la commune GROUPAMA : d'un montant de :

- **826.00 € pour les dommages immobiliers suite aux dégâts des eaux à l'école primaire en 2015**
- **1 311.55 € pour les dommages immobiliers suite aux dégâts des eaux à la Maison du Temps Libre.**

#### **- Modification du prix de location de la salle des fêtes et extension avec adoption du nouveau règlement**

Le Maire rappelle au Conseiller municipal la nécessité de rédiger un nouveau règlement de location de la salle des fêtes et de son extension pour inciter notamment au tri sélectif des déchets ainsi que la révision du prix de location de ces salles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le nouveau règlement de location de la salle des fêtes et de son extension,
- de valider les prix de location selon la période de l'année (tarif hiver du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril et tarif été du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre) ci-après :

	Extension		Totalité	
	été	hiver	été	hiver
Soirée semaine ou réunion	65€	70€	90€	100€
Samedi ou dimanche	120€	130€	250€	260€
Week-end complet	X	X	350€	370€

#### **- Subvention accordée à l'Association « La Caldéniacienne » pour l'organisation de la Course en septembre 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 1 abstention- décide de verser une subvention :

- de **2 500 €** à l'Association « La Caldéniacienne » pour l'organisation de la course « La Caldéniacienne » pour l'année 2017 et **500 €** d'aide au fonctionnement direct sur facture.

*Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 27/06/2017 et transmis au contrôle de légalité le 27/06/2017.*

Le Maire,  
E. PAYEUR